

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1098

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

à l'amendement n° 824 de M. Orphelin

-----

### ARTICLE 52 BIS A

À l'alinéa 2 de cet amendement, substituer au mot :

« cinquième »

le mot :

« sixième ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet d'apporter une correction permettant de viser le 5° de l'article L. 322-8 du code de l'énergie, c'est-à-dire le fait de fournir aux utilisateurs des réseaux les informations nécessaires à un accès efficace aux réseaux et non le fait d'assurer l'accès à ces réseaux dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

Cela semble plus cohérent avec l'exposé sommaire et l'article relatif aux expérimentations.